Conseil Général
Calvados

Dossier de presse

Colloque
Revenu de Solidarité Active

Le temps de la généralisation

Jeudi 1er octobre 2009
Centre des Congrès - Caen

Contact :
Marianne FRESNAIS
Attachée de presse du Conseil général du Calvados
02 31 57 11 21 – presse@cg14.fr

Avant-propos

Depuis plus de 20 ans, le département du Calvados s'est investi dans la lutte contre toutes les formes d'exclusion au travers de ses politiques d'insertion.

L'adoption de la loi du 1er décembre 2008 généralisant le R.S.A., a inauguré une réforme des politiques d'insertion de grande envergure, dont la philosophie globale consiste à encourager le retour et le maintien dans l'emploi, mais aussi à compléter les revenus d'activité des familles les plus modestes.

Dans la perspective du lancement du dispositif R.S.A. en juin 2009, un travail partenarial important a été mené durant tout le premier semestre 2009 entre les services sociaux de notre collectivité et les acteurs historiques de l'insertion. (…)

L'un des facteurs clé de la réussite, du succès de cette réforme : c'est bien la bonne articulation entre tous les acteurs sous l'impulsion du maître d'ouvrage, le conseil général.

En organisant ces rencontres, le Département du Calvados a souhaité poursuivre les réflexions engagées, impulser de nouvelles stratégies partenariales destinées à optimiser l'insertion et l'accès à l'emploi et surtout permettre ainsi aux personnes qui connaissent des difficultés de pouvoir espérer et vivre un avenir meilleur.

Anne d'ORNANO
Président du Conseil général du Calvados

Anne d'ORNANO et Martin HIRSCH au Conseil général du Calvados le 2 juin 2008

Sommaire

1. Le programme du colloque p.4

2. Le conseil général, acteur majeur des politiques d'insertion depuis 20 ans p.5
   - 2 questions à Jean-Léonce DUPONT

3. L'expérimentation du RSA pour mieux anticiper la généralisation p.6
   - 2 questions à Hubert COURSEAUX
   - Repères : des bénéficiaires du R.S.A expérimental

4. Le temps de la généralisation p.7
   - Des choix forts opérés par le conseil général pour réussir cette réforme
   - De nouveaux choix à opérer

5. Le R.S.A mode d'emploi p.9
   - Chiffres clé
   - Le R.S.A tremplin vers l'emploi
   - Repères : dates clé

Le programme du colloque

9h00 Accueil des participants

9h30 Ouverture de la journée par ***Anne d'ORNANO***, président du conseil général et ***Jean-Léonce DUPONT***, vice-président du conseil général, président de la commission de l'action sociale et de la santé.

Animation de la journée par ***Rémi Mauger,*** journaliste.

10h15 Intervention de ***Xavier MOAL***, conseiller technique au cabinet de Martin Hirsch, Haut Commissaire auprès du Premier ministre, aux solidarités actives contre la pauvreté, à la jeunesse et à la vie associative.

11h00 ***« Le réseau des partenaires : quels engagements ? »***
Accès aux droits, diagnostic, orientation, accompagnement social, retour à l'emploi : quels rôles, quelles missions, quelles articulations des acteurs de l'insertion ? Bilan et axes de réflexion pour l'avenir.

Table ronde avec :

- **Jean-Léonce Dupont,** Premier vice-président du Conseil général du Calvados, président de la commission de l'action sociale et de la santé du Conseil général du Calvados
- **Pascal Hamonic,** Directeur général de la CAF du Calvados
- **Anne-Marie Caillet,** Directrice territoriale Calvados de Pôle Emploi
- **Roger Ecourtemer,** Président du P.L.I.E. (Plan Local d'Initiatives pour l'Emploi) du Pays de Caen
- **Gilles Déterville,** Maire adjoint de la ville de Caen en charge des affaires sociales et de la solidarité - Vice-président du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) de Caen
- **Rodolphe Thomas,** Conseiller général du Calvados
  Président de la C.L.I. (Commission Locale d'Insertion) Hérouville - Couronne
- **Jean-François Lecarpentier,** Directeur de l'insertion et du logement au Conseil général du Calvados

12h30 Déjeuner

14h00 ***« RSA : insertion et accès à l'emploi »***
Quelle stratégie développer pour atteindre les objectifs du dispositif RSA : lutte contre la pauvreté, accès à l'emploi et maintien dans l'emploi, amélioration de l'accompagnement social et de l'insertion professionnelle

Table ronde avec :

- **Xavier Moal,** Conseiller technique, Cabinet du haut commissaire auprès du Premier ministre, aux solidarités actives contre la pauvreté, à la jeunesse et à la vie associative
- **Hubert Courseaux,** Vice-président du Conseil général du Calvados et vice-président de la commission Action sociale et santé - Président de la C.L.I. du Pays d'Auge Nord
- **Luc Duncombe,** Conseiller général du Calvados - Président de la C.L.I. Caen-Ville
- **Marie-Dominique Frigout,** Vice-présidente du Conseil régional de Basse–Normandie
  Membre de la commission Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire
- **Michèle Lailler-Beaulieu,** Directrice régionale de Pôle emploi
- **Janick Léger,** Vice- Présidente du Conseil général de l'Eure
  Présidente de la Commission Protection de l'enfance et insertion
- **Dr. Marc Lefèvre,** Vice-président du Conseil général de la Manche chargé de l'égalité des chances
- **Rodolphe Chognard,** Conseiller insertion professionnelle de l'association Objectif Emploi

16h30 Conclusion de la journée

Le conseil général, acteur majeur des politiques d'insertion depuis 20 ans

Le Département du Calvados s'est mobilisé depuis la création du Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.) en 1988 pour mettre en œuvre, des politiques destinées à lutter contre toutes les formes d'exclusion.

Cette dynamique a été amplifiée en 2004 lorsque le législateur a fait des **conseils généraux les chefs de file de l'action sociale.**

Le conseil général s'est alors fortement impliqué, en élaborant un nouveau **Programme Départemental d'Insertion (P.D.I.)** visant à restaurer la notion de parcours d'insertion en fonction des difficultés rencontrées par les publics pour accéder à l'emploi.

Ce mouvement a été accentué par l'instauration du **Revenu Minimum d'Activité** (R.M.A) destiné à faciliter le recrutement des bénéficiaires du R.M.I. dans le secteur marchand.

Le département du Calvados s'est largement mobilisé pour encourager le retour à l'emploi. **Un large éventail d'actions a été développé** : contrats d'insertion - RMA, clause d'insertion dans certains marchés publics, création de postes de conseillers en insertion professionnelle, parcours personnalisés à l'emploi, aides à la mobilité, financement et suivi de chantiers d'insertion, partenariat avec l'ANPE…

Or, malgré toutes ces initiatives, l'accès au travail se heurtait encore trop souvent à la rigidité du dispositif d'insertion (perte de droits, complexité des mécanismes d'intéressement…).

2 questions à Jean-Léonce Dupont - Vice-président du Sénat, 1e Vice-président du conseil général, Président de la commission de l'action sociale et de la santé

Le RSA est-il un plus par rapport au R.M.I?

Au bout de vingt ans d'existence, le R.M.I avait atteint ses limites. Même s'il a été très utile, il ne permettait pas de sortir durablement du seuil de pauvreté. De plus, certaines personnes ayant repris une activité professionnelle, souvent à temps partiel, se trouvaient pénalisées financièrement. Elles pouvaient alors perdre certains droits comme par exemple la C.M.U, des exonérations de taxe d'habitation ou de redevance audiovisuelle ou avoir à engager des frais du fait de leur reprise d'activité. Certaines gagnaient plus d'argent en se contentant du RMI qu'en travaillant.

Cette situation aussi aberrante qu'anormale disparaîtra avec le R.S.A. Il me semble en effet impératif que chaque heure travaillée vienne améliorer le revenu final de la personne ou de la famille, ce qui n'était pas forcément le cas avec le R.M.I. D'autre part, le R.S.A permettra une simplification des minima sociaux.

Au lieu de recevoir plusieurs aides séparées, les bénéficiaires percevront une seule et même aide qui restera stable si leur situation ne change pas. Pour ce qui est de la lutte contre l'exclusion, chaque personne aura un interlocuteur unique : son référent personnel qui l'accompagnera dans son parcours d'insertion, sa recherche d'emploi et sa reprise d'activité.

Comment vous êtes-vous organisés ?

La mise en place du R.S.A nécessite bien sûr une organisation spécifique. Même si c'est le conseil général qui pilote le dispositif, il ne peut pas agir seul. Le RSA nécessite un travail en commun de tous les acteurs concernés et la mise en place d'un réseau de partenaires avec lesquels nous travaillons.

Parmi ceux-ci, on trouve bien évidemment Pôle Emploi, les CCAS, la CAF, la MSA, les associations, le monde économique et un nouveau partenaire, la Région Basse-Normandie pour ce qui touche à la formation. Ce travail en réseau indispensable est la base de la réussite de ce nouveau défi que le conseil général est prêt à relever.

L'expérimentation du R.S.A en 2008 pour mieux anticiper la généralisation

Lorsque le Haut Commissariat aux solidarités actives a proposé aux départements de se lancer dans l'expérimentation du R.S.A pour préparer sa généralisation, le Département du Calvados s'est porté candidat sur le territoire couvert par la commission locale d'insertion du Pays d'Auge Nord en 2008.

Conformément aux recommandations, elle a été menée sur un périmètre diversifié, à la fois sur le plan social, économique et sur le plan démographique :

- un territoire présentant des caractéristiques urbaine et périurbaine sur le littoral et une dominante rurale dans l'arrière-pays;
- un nombre de bénéficiaires du RMI pertinent : 1100 bénéficiaires sur le Pays d'Auge nord ;
- un phénomène important au niveau du travail saisonnier ;
- une partie du territoire de la CLI couverte par un dispositif d'insertion particulier : le plan local d'insertion pour l'emploi (PLIE) du Pays d'Auge nord.

Bien entendu le R.S.A tel qu'il a été généralisé depuis juin 2009 est un dispositif assez différent de celui qui a été mis en place sur le Pays d'Auge Nord car il **s'adresse à la fois à des bénéficiaires qui n'exercent pas d'activité professionnelle ainsi qu'à des travailleurs de condition modeste, ce qui à terme pourrait *concerner plus de 30 000 bénéficiaires dans le Calvados* (contre 10 000 précédemment).**

***2 questions à Hubert Courseaux* - Vice-président du conseil général, Vice-président de la commission de l'action sociale et de la santé**

Vous avez piloté l'expérimentation du R.S.A dans le nord du Pays d'Auge. Comment cela s'est-il passé ?

Comme 33 autres départements français, le Calvados s'était porté volontaire pour cette expérimentation dans les cantons de Blangy-le-Château, Pont-l'Évêque, Cambremer, Dozulé, Honfleur et Trouville-sur-mer. On retrouvait dans ce secteur des caractéristiques justifiant ce test.

On y dénombrait plus d'un millier de bénéficiaires du R.M.I, de nombreuses offres d'emploi n'étaient pas pourvues par la demande locale.

De plus, on y trouvait un réseau d'acteurs travaillant au service des personnes en difficulté. Nous avons commencé en février 2008 et en 15 mois, 422 personnes ont intégré le dispositif R.S.A : 185 hommes et 217 femmes. 15% d'entre eux étaient au R.M.I depuis plus de 6 ans, un tiers depuis moins d'un an.

Y a-t-il eu des effets positifs ?

Oui bien sûr. Le retour à l'emploi est là, et même s'il y a beaucoup de contrats aidés ou de courte durée, une première étape décisive a été franchie. Le rôle rempli par la référente et les équipes d'insertion a eu des répercussions très favorables. Le lien de confiance qui s'établit est primordial et l'accompagnement individuel de chaque ayant droit du R.S.A s'est avéré aussi indispensable que fructueux.

Repères - Les bénéficiaires du RSA expérimental

Situation familiale	
Célibataire	45%
Marie	7%
Divorcé	14%
Vie maritale	13%
Autres (PACS, veuvage...)	21%

Age	
-25 ans	1%
25 – 30	20%
31-40	31%
41-50	25%
51et +	23%

54% sont des femmes

Type de contrat	
CDI	6%
CDD < 6 mois	33%
CDD >6 mois	23%
Intérim	7%
Formation rémunérée	8%
Trav indépendant	0.3%
Autres	22.7%

Secteur d'activité	
Marchand (dont hôtellerie, restauration, bâtiment, vente, service à la personne...)	53%
Non marchand (dont chantiers d'insertion, collectivités, hôpitaux...)	47%

Le temps de la généralisation

L'adoption de la loi du 1er décembre 2008 généralisant le R.S.A. inaugure un nouveau cycle en matière d'insertion et de lutte contre la pauvreté en favorisant l'accès et le maintien dans l'emploi.

Le succès de cette importante réforme, dont la responsabilité incombe au Département, passe par une redéfinition des politiques d'insertion qui s'appuie sur un partenariat fort. Celui-ci rassemble les acteurs « historiques » de l'insertion (services de l'Etat, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Pôle Emploi, Centres Communaux de l'Action Sociale, milieu associatif) et doit aussi s'élargir à de nouveaux intervenant, tels que la Région pour la formation, ou les milieux économiques pour favoriser l'emploi en lien avec les besoins des entreprises.

Pour préparer ce challenge, le département et ses partenaires se sont fortement mobilisés depuis plusieurs mois : des groupes de travail ont été constitués pour engager des pistes de réflexion sur les nouvelles formes de collaboration à établir.

Des réunions ont été organisées sur le terrain, à destination des personnels de l'action sociale pour présenter le R.S.A et répondre aux premières interrogations. Le conseil général s'est réuni le 28 mai dernier pour permettre au département de se doter de nouveaux outils et d'organiser son partenariat.

- **Des choix forts opérés par le conseil général pour réussir cette réforme**

→ **La prise en charge, par les services du conseil général, de la fonction d'orientation** afin que le Président du conseil général puisse désigner le référent le plus adapté pour accompagner les bénéficiaires dans la constitution des parcours d'insertion.

→ **Le rôle donné aux équipes disciplinaires** : la loi prévoit qu'elles se prononcent sur les situations de réorientation et les sanctions. L'assemblée départementale a souhaité que ces

instances puissent aussi examiner les contrats d'insertion sociale et les demandes financières liées à l'insertion sociale et professionnelle
Parmi les premières décisions qui ont été prises :

- L'engagement de nouvelles négociations avec les partenaires pour assurer l'ouverture et la liquidation des droits et avec le Pôle Emploi pour l'accompagnement professionnel ;
- La proposition d'une nouvelle collaboration avec les C.C.A.S et les associations qui souhaiteraient réaliser l'accompagnement social ;
- La constitution d'une équipe départementale spécialisée chargée d'orienter les bénéficiaires R.S.A.

L'assemblée départementale a également souhaité renforcer son équipe chargée de traiter les décisions d'opportunité pour faire face à un nouveau public.

L'expérience que le département a acquise depuis ces vingt dernières années, pour mettre en œuvre ses politiques d'insertion, a permis de pointer l'importance fondamentale du partenariat avec l'ensemble des acteurs oeuvrant dans le champ de l'insertion.
C'est dans cet esprit de partenariat, ouvert, diversifié et complémentaire que le conseil général entend promouvoir et développer le R.S.A.

▪ De nouveaux choix à opérer

En organisant ce colloque, le Département du Calvados souhaite poursuivre les réflexions qui ont été engagées, impulser de nouvelles stratégies partenariales destinées à optimiser l'insertion et l'accès à l'emploi et permettre ainsi aux personnes qui connaissent des difficultés de pouvoir espérer et vivre un avenir meilleur.

Beaucoup de choix restent encore à opérer :

→ Quel type d'accompagnement renforcé doit-on mettre en place ?
→ Doit-on prévoir **des référents spécialisés pour certains publics particuliers ?** (travailleur indépendant, exploitant agricole, parent isolé) ?
→ Quel **rôle pour le conseil général et ses partenaires historiques** de l'insertion **?**
→ Comment **associer les nouveaux partenaires ?**
→ Le R.S.A est désormais **éligible aux jeunes de moins de 25 ans, comment intégrer cette évolution** à la politique départementale d'insertion ?

Chiffres-clé (Août 2009)

- Près de **14 000 bénéficiaires** (parmi lesquels près de 11 000 étaient déjà bénéficiaires de minima sociaux – R.M.I/A.P.I) ;
- 30 000 bénéficiaires potentiels.

Reprendre un emploi à temps partiel lorsqu'on est allocataire des minima sociaux peut provoquer l'effet inverse de celui attendu : une baisse du revenu global. Cette baisse peut être le résultat d'une perte d'aides (couverture maladie universelle, allocation logement, exonération d'impôts locaux) ou de nouveaux frais induits par la reprise d'activité (frais de déplacement, garde d'enfants).
Construit sur une logique différente, le R.S.A propose une véritable incitation financière à la reprise d'activité.

▪ Le RSA, tremplin vers l'emploi

Le R.S.A est une aide financière, associée à des mesures d'accompagnement, destinée à inciter les bénéficiaires du R.M.I à s'engager dans un emploi.

Il s'agit d'un complément de ressources versé par le conseil général du Calvados et l'Etat, qui s'ajoute aux revenus du travail. Il permet donc de cumuler un revenu d'activité et un revenu de solidarité : un revenu supérieur au R.M.I, même pour une reprise à temps partiel, qui augmente avec le nombre d'heures travaillées et qui tient compte des ressources du foyer.

↳ Les objectifs du RSA

- Supprimer les effets de seuil en faisant en sorte que le produit de chaque heure travaillée puisse améliorer le revenu final et qu'un bénéficiaire du R.M.I ne perde pas de revenus en reprenant une activité professionnelle.
- Garantir que les ressources globales permettent de franchir le seuil de pauvreté
- Faciliter une insertion durable des individus dans l'emploi.
- Rendre les revenus prévisibles et le système de prestation plus lisible.

↳ Qui peut bénéficier du RSA ?

Les bénéficiaires du RMI et leurs ayants droit, qu'ils perçoivent ou non une allocation R.M.I qui :

- débutent une activité rémunérée ;
- ou augmentent leur nombre d'heures travaillées pour atteindre au moins 20 heures hebdomadaires ;
- ou créent ou reprennent une entreprise ;
- ou entreprennent une formation rémunérée selon les critères arrêtés par le Président du conseil général du Calvados pour les bénéficiaires du R.M.I

Et qui :

- relèvent du régime général ou agricole ;
- résident ou ont élu domicile sur le territoire d'expérimentation depuis au moins six mois.

Ouvre droit au RSA

Toute activité salariée, quels que soient :

- le type d'employeur : public, privé, associatif ;
- le type de contrat : aidé, de droit commun ;
- le salaire perçu ;
- la localisation géographique de l'emploi : les bénéficiaires du RMI ayant un contrat de travail hors de la commission locale d'insertion ou en dehors du département du Calvados sont éligibles au RSA dans la mesure où ils résident sur le territoire de l'expérimentation.

Les travailleurs indépendants sont également éligibles au RSA.

Le montant du R.S.A, comme celui du R.M.I, va dépendre étroitement des autres ressources perçues par le foyer. Le R.S.A vient compléter les ressources du bénéficiaire pour atteindre un niveau de revenus garantis

Repères

1er juin 2009	Entrée en vigueur du R.S.A
28 mai 2009	Fin de l'expérimentation du R.S.A dans le Pays d'Auge Nord
1er décembre 2008	Adoption de la loi généralisant le R.S.A
22 septembre 2008	Discussion au parlement du projet de loi portant le R.S.A et réformant les politiques d'insertion
3 septembre 2008	Adoption du projet de loi généralisant le R.S.A
9 juillet 2008	Conférence de concertation sur le R.S.A
Février 2008	Démarrage de l'expérimentation du R.S.A dans le Calvados